

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTGUENAND

Délibération 2023/04-05/D01 du 4 mai 2023 Recevabilité de la demande d'enregistrement pour l'extension d'une unité de méthanisation sur la Commune de Valençay

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de FONTGUENAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Georges BIDEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2023

Etaient présents : M. BIDEAUX Georges, M. CHARNY Christian, M. ALBERTO Luis, Mme LEVIEUGE Nathalie, Mme GARAPIN Séverine, Mme LELIÈVRE Fanny, Mme ARGY Maryse, M. Christophe AUBERTIN, Mme MÉRY Christine.

M. MOREAU Alain, absent excusé, a donné pouvoir à M BIDEAUX Georges.

Mme BAUDET Laurence, absente excusée, a donné pouvoir à Mme LELIÈVRE Fanny.

Monsieur CHARNY Christian a été élu secrétaire de séance.

Résultat du Vote

Nombre de membres	11	Exprimés	11
Présents	09	Pour	10
Représentés	02	Contre	0
Votants	11	Abstentions	01

Le Maire expose au Conseil Municipal que le 28 juin 2022, la SAS METHAPHORE a déposé une demande d'enregistrement qu'elle a complété les 16 septembre 2022, 7 novembre 2022 et 13 février 2023 pour l'extension d'une unité de méthanisation sur la Commune de Valençay.

En application de l'article R. 512-46-8 du code de l'environnement, ce dossier a été jugé complet et recevable par M le Préfet. Une consultation du public réglementaire de quatre semaines s'est déroulée du jeudi 23 mars 2023 9h00 au jeudi 20 avril 2023 17h en mairie de Valençay.

M le Maire indique que conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, notre commune étant concernée par le rayon d'affichage ou par l'épandage du digestat et ouvrage de stockage déporté de digestat, il y a lieu de réunir le conseil municipal afin d'émettre un avis concernant la demande d'enregistrement précitée. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivants la consultation du public, soit, au plus tard, le 5 mai 2023.

Enfin M le Maire précise que, selon l'article 2131-11 du code général des collectivités territoriales relatif au conflit d'intérêt, si l'un ou l'autre des membres du conseil municipal devait avoir un intérêt dans ce dossier, il ne pourra pas prendre part aux débats et ne pourra pas délibérer sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, aucune voix contre et une abstention,

Emet un avis favorable à cette demande d'enregistrement pour extension de l'unité de méthanisation sur la commune de Valençay par la SAS METHAPHORE.

Emet les réserves suivantes :

- ✓ La commune sera particulièrement vigilante quant aux éventuelles dégradations de la voirie sur la VC n°11 (route de l'Eclissay depuis la RD 956 jusqu'à la limite de commune) engendrées par la circulation des véhicules d'un tonnage supérieur ou égal à 19 T et se réserve la possibilité de conventionner avec l'exploitant du site pour solliciter une participation financière liée aux frais d'entretien, en accord avec la CCEV gestionnaire de la voirie.
- ✓ Sous réserve qu'il n'y ait pas de nuisances olfactives ou autres qui pourraient être causées par l'épandage du digestat sur les parcelles situées à proximité immédiate des habitations et sous réserve du bon respect des règles d'épandage.

Pour copie conforme au registre.
Fait et délibéré le 4 mai 2023

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

